

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 1

Absents : 0

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage : 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Était représenté : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha)

Madame Béatrice BAILLY est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-04-038

Objet : Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Amélie Giraud pour la saison 2020-2021

Rapporteur : André Retornaz, adjoint au maire.

La Commune soutient depuis de nombreuses années les sportifs de haut niveau de la station au travers de conventions de partenariat.

L'athlète Amélie Giraud, âgée prochainement de 18 ans, qui officie dans la discipline ski alpin a sollicité pour la saison 2020-2021 un contrat de partenariat et de sponsoring avec la Commune de Valloire, notamment pour le port d'une identité visuelle.

Grâce à ses résultats sportifs et scolaires, elle a pu intégrer le pôle France « lycée d'été » d'Albertville en juillet 2019 ainsi que le groupe comité de ski de la Savoie afin de préparer sa seconde année U18 (2^{ème} année de cadette).

Son objectif est d'intégrer les groupes nationaux (FFS) et poursuivre sa route vers davantage de coupe d'Europe.

Afin de l'accompagner pour atteindre ses objectifs et participer aux diverses compétitions, je vous propose de conclure avec elle un contrat de partenariat sportif et d'utilisation d'image pour la saison 2020-2021.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le 09/04/2021

ID : 073-217303064-20210408-21_04_038-DE

Ce contrat aurait pour objet pour l'athlète d'assurer dans les meilleures conditions possibles la visibilité du logo et de la marque « Valloire-Galibier » par leur présence sur son casque, bonnet, bandeau ou le couvre-chef de celui-ci, afin qu'ils soient le plus largement diffusés auprès du public et des médias.

Ce contrat comprendrait en contrepartie de diverses obligations pour l'athlète le versement d'une prime fixe d'un montant de 2 500 €, correspondant au droit d'exploiter, pour la promotion et la communication de la Station de Valloire, tous les éléments de sa personnalité et notamment ses nom, prénom, signature, image, voix, renommée ainsi que les photographies et films réalisés lors de manifestations officielles, compétitions, entraînements ou séances convenues à cet effet.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 1^{er} avril 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 1^{er} avril 2021,

Oui l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Amélie Giraud pour la saison d'hiver 2020-2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Valloire, le 09/04/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

